



ARRETE N°2025/147

**Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public et
d'interdiction de circulation et de stationnement des véhicules Avenue
Calmette**

Le Maire de la Ville de REVIN,

56 Rue Victor Hugo
BP 14
08500 REVIN
Tél : 03 24 41 55 65
Fax : 03 24 40 28 99

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière
Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019
Vu l'article R 610 du Code Pénal
Vu la demande en date du 26 Juin 2025 de l'entreprise CTP
Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules Avenue Calmette afin de mener à bien des travaux sur le réseau de chauffage urbain

ARRETE

ARTICLE 1°: La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Avenue Calmette pour la partie comprise entre les parcelles AM6 et AM 163
Période : du 15/07/2025 au 31/07/2025

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire du chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, **l'affichage du présent arrêté est à la charge du requérant.**

ARTICLE 3 : L'entreprise est autorisée à occuper une partie du domaine public

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux
Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :
-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

Fait à REVIN, le 27 Juin 2025

Signé Le Maire

Daniel DERBECCO

